LE PÈLERIN
LA FOI EN PARTAGE
FOI & SPIRITUALITÉ

Les funérailles pas à pas

PRATIQUE
Toutes les démarches expliquées

EN PARTENARIAT AVEC
Service Catholique des Funérailles

LE PÈLERIN – FOI & SPIRITUALITÉ – N°7196 >29 OCTOBRE 2020 – NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

Les funérailles pas à pas

Nous sommes tous, un jour ou l'autre, confrontés au décès d'un proche et à la nécessité d'organiser ses funérailles. Alors que l'on se trouve abasourdi par cette douloureuse épreuve, il faut, souvent dans des délais très courts, faire face, chercher des papiers, avertir des organismes, financer les obsèques, choisir, décider... Autant de tâches prosaïques bien éloignées du déchirement ressenti et alors que l'on se sent démuni et fragilisé.Dans ce livret, *Le Pèlerin* a rassemblé, sous forme de récit, les informations qui vous aideront à vous préparer à l'événement, depuis la prise en charge du défunt jusqu'à l'inhumation ou la crémation. Comment organiser les obsèques ? Quelles démarches entreprendre ? Quel type de cérémonie préparer ? Les opérateurs funéraires se révèlent souvent d'un bon soutien et peuvent vous accompagner de manière personnalisée dans ce moment difficile. Si vous choisissez une cérémonie religieuse, l'équipe funérailles de la paroisse sera aussi d'une grande aide. La période du deuil est essentielle pour permettre de nous séparer progressivement du défunt. Sur ce long chemin, les funérailles constituent une étape décisive. D'où l'importance de s'y préparer pour la vivre pleinement et en garder un souvenir précieux. ■

Laurence Valentini,
grand reporter

PHOTO DE COUVERTURE : MARIE ACCOMIATO/GIRIC

Illustrations : **Florimond Mochel**

73 %
des décès ont lieu à l'hôpital ou dans un Ehpad.
(Insee 2016)

38 %
des défunts sont incinérés.
(Fédération française de crémation - 2018)

62 %
sont inhumés.
(Fédération française de crémation - 2018)

74 %
des funérailles se déroulent avec une cérémonie religieuse et 26 % avec une cérémonie civile.
(Crédoc 2016)

LE PÈLERIN
1er hebdomadaire chrétien d'actualité – lepelerin.com

QUAND SURVIENT **LE DÉCÈS**

Au cours de sa vie, une personne organise en moyenne deux fois des funérailles. Un événement suffisamment rare pour susciter de nombreuses questions.

Nous remercions les témoins qui nous ont aidés à construire ce récit à partir de leur expérience.

1 L'annonce

QUAND LE PORTABLE DE PHILIPPE vibre, à 7 heures, le lundi 24 août, le septuagénaire se doute que les nouvelles ne sont pas bonnes. À l'autre bout du fil, Agathe, l'infirmière en chef du centre hospitalier, annonce : « Votre épouse s'est éteinte au petit matin. Son cœur n'a pas tenu. » Philippe savait que l'état de Claire, 60 ans, malade d'un cancer et placée en soins palliatifs, s'était dégradé, mais pas au point de partir si vite. Agathe ajoute : « Prenez votre temps pour venir, nous allons la préparer. Elle pourra rester en chambre jusqu'à cet après-midi. Vous pouvez apporter des vêtements pour qu'elle soit habillée comme vous le souhaitez. » Philippe habite à Laissac-Sévérac-l'Église (Aveyron), à 25 km de l'hôpital. Il s'assoit, assommé, puis appelle Simon, son fils qui vit dans la même commune : « C'est fini, ta mère nous a quittés. J'aimerais bien que tu m'accompagnes à l'hôpital, je n'ai ni le courage de conduire ni celui d'y aller seul. » En attendant, il prépare dans un petit sac un pantalon et un foulard blancs, la couleur préférée de Claire, et le chemisier orange qu'il lui avait offert pour son dernier anniversaire.

LE LIEU DU DÉCÈS

- Plus de 80 % des décès se déroulent en centres de soins **(hôpitaux, cliniques…)**, en **maisons de retraite** ou en **Ehpad**.
- Si la personne décède **à domicile**, la personne qui découvre le défunt doit contacter le médecin traitant, sinon les pompiers, le Samu ou le Smur qui constateront le décès et établiront un certificat.
- Dans les établissements disposant d'une chambre mortuaire, le corps peut rester sur place pour une période de six jours, jusqu'à la mise en cercueil.

LES VÊTEMENTS

- Vous devrez prévoir des vêtements pour le défunt. Évidemment vous choisirez ceux qu'il aimait le plus et **qui correspondaient à sa personnalité.** Dans le cercueil ou près de l'urne, vous pourrez introduire des documents affectifs : photos, lettres, petits objets, etc.

2 Au centre hospitalier

Philippe et son fils arrivent à l'hôpital en milieu de matinée. Ils montent à l'étage des soins palliatifs, où Agathe les attend. « Je vous présente toutes mes condoléances », dit-elle en les accompagnant. Dans la chambre, Claire est installée dans son lit, il n'y a plus de perfusion ni de matériel autour d'elle. « Comment se fait-il qu'elle soit décédée si vite ? demande Philippe. Hier, elle n'allait pas trop mal. » La question revient en boucle. L'infirmière a l'habitude. Elle explique calmement : « Nous n'avions plus guère d'espoir, mais nous ne pouvions pas être catégoriques. Le médecin du service va vous recevoir. Je vous laisse vous recueillir en attendant. Je vais préparer le dossier médical, le médecin fera la déclaration de décès. Votre épouse sera transportée à la morgue dans l'après-midi. » En sortant, elle les réconforte : « Vous savez, elle s'est éteinte comme une petite bougie et ne souffrait plus. » De fait, les mains croisées sur la poitrine, Claire a l'air apaisé. « Elle est toujours aussi belle, » murmure Philippe.

LA DÉCLARATION DE DÉCÈS

- Elle doit être réalisée à la mairie **dans les 24 heures qui suivent la constatation** du décès. La mairie établira alors **un acte de décès** en plusieurs exemplaires, nécessaires pour les futures démarches.
- Si le décès a lieu à domicile, **toute personne** peut s'en charger, munie de sa propre pièce d'identité, du certificat de décès établi par le médecin et de tout document permettant de contrôler l'identité du défunt (livret de famille, carte d'identité, extrait d'acte de naissance ou de mariage).
- Si le décès se déroule à l'hôpital ou en Ehpad, **les établissements** procèderont à cette déclaration.
- Celle-ci peut aussi être prise en charge par **les pompes funèbres.**

LA MORGUE

- **Morgue ou chambre mortuaire :** il s'agit de la salle de l'hôpital où sont placées les dépouilles.
- **Chambre funéraire, funérarium, ou athanée** (dans le Midi) : ce sont des lieux gérés par les pompes funèbres où le corps est mis en bière et où les proches peuvent se recueillir auprès du défunt quand ils le souhaitent.

3 Chez l'opérateur funéraire

Avec Simon, il se rend chez deux opérateurs funéraires de Rodez. « Il faut retenir celui qui nous paraît le plus à même de nous accompagner dans cette épreuve », remarque son fils. Leur choix se porte sur une entreprise de la région. Quand ils entrent dans le magasin, Thierry, conseiller funéraire depuis trente-cinq ans, les accueille : « Que puis-je faire pour vous ? » Il ne dit jamais « Bonjour », car il juge la formule incongrue. Philippe et Simon lui racontent brièvement le décès de Claire, lui avouent leurs inquiétudes sur toutes les démarches à faire. Thierry les fait entrer dans son bureau pour qu'ils se livrent en toute intimité. Il les rassure : « Nous allons nous occuper de toutes les démarches administratives. Votre épouse avait-elle un contrat obsèques ou fait part de volontés particulières pour •••

COMMENT CHOISIR ?

- Vous trouverez **les coordonnées des opérateurs funéraires** (ou « pompes funèbres ») au service d'état civil de votre mairie, dans les hôpitaux et les maisons de retraite, dans les funérariums, les crématoriums et les centres d'accueil des cimetières. Et bien sûr dans les Pages jaunes et sur Internet.
- Sachez qu'un opérateur funéraire peut être **une entreprise privée,** indépendante ou franchisée, **un organisme associatif** ou mutualiste, ou **une société d'économie mixte**.
- Attention aux propositions « généreuses » faites sur Internet. Lire notre guide des questions à poser p.14.

QUI PAIE ?

- Les frais d'obsèques sont prélevés sur **l'actif successoral,** c'est-à-dire sur les comptes bancaires de la personne décédée. Si le solde de ses comptes n'est pas suffisant, les héritiers devront participer. À savoir : certaines mutuelles proposent parfois une participation aux frais.

LES VOLONTÉS DU DÉFUNT

- Si le défunt a exprimé le souhait d'être inhumé, et quelle que soit la manière dont il l'a indiqué, oralement ou par écrit, ses proches doivent **respecter sa volonté** comme l'exige la loi. Si le défunt n'a pas organisé à l'avance ses funérailles, ou s'il n'a laissé aucune indication sur leur organisation, la décision appartient à ses proches. En cas de désaccord entre ces derniers, le tribunal judiciaire du lieu du décès peut être saisi.

RETROUVER LE CONTRAT OBSÈQUES

- Un contrat obsèques peut être souscrit de son vivant par le défunt afin de soulager ses proches de cette tâche. Ce contrat entérine **un engagement définitif** avec un opérateur funéraire unique. La famille est dans l'obligation de respecter les options sélectionnées par le défunt. Il existe deux types de contrats obsèques :
- **Le « contrat de financement »** déclenche le versement d'un capital au profit de **l'ayant droit** désigné dans le contrat. Ce dernier paie les frais occasionnés par les funérailles, sans toutefois en avoir l'obligation légale.
- **Le « contrat de prestation »** finance les prestations définies par le défunt avant son décès.
- Pour retrouver un éventuel contrat, consultez le site **agira.asso.fr**

« IMAGINER MA MÈRE, ALLONGÉE SUR LE TROTTOIR, M'A TRAUMATISÉE »

« Ma mère est décédée dans la rue d'un arrêt cardiaque. C'est le commissariat de police qui m'a prévenue. Je me revois dans ce bureau, face au policier qui m'a raconté l'intervention des pompiers, d'abord, qui ont essayé de la ranimer, mais elle avait 88 ans et ils n'ont rien pu faire. Ils ont constaté le décès, puis appelé la police qui a chargé les pompes funèbres de transporter le corps au funérarium. Imaginer ma mère, allongée sur un trottoir, a été pour moi d'une extrême brutalité. Pour le reste, bien sûr, l'organisation des funérailles, l'inhumation, cela s'est déroulé comme pour tout le monde. Mais une mort aussi violente, je crois que l'on n'est jamais préparé à cela. » **Sophie, 56 ans, Bordeaux (Gironde)**

« IL FAUT UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE»

« Ce mercredi à 15 heures, mon père vient de mourir subitement à l'hôpital. «Il faut apporter le certificat de décès au service administratif et contacter tout de suite une entreprise de pompes funèbres », nous indique une infirmière. Avec ma sœur, nous somme désemparées. «Il y a un annuaire avec les pages jaunes dans le hall », nous lance une secrétaire. Nous voici donc debout dans le hall d'accueil bondé de l'hôpital, feuilletant un annuaire froissé. Nous y trouvons la société Saint-Joseph. « C'est le patron des pères de famille, ça ira bien à papa », dis-je à ma sœur. Au téléphone, notre interlocuteur se montre chaleureux et attentif. Je garde un souvenir ému de cette écoute. Quand on se trouve dans une phase de sidération, on a besoin de gentillesse et d'un accompagnement de qualité. » **Claire, 53 ans, Annecy (Haute-Savoie)**

« PERSONNE NE SAVAIT CE QUE CATHERINE VOULAIT VRAIMENT »

« Mon épouse est décédée à l'hôpital il y a un an. Nous étions mariés depuis vingt ans. Elle avait eu deux enfants d'un premier mariage qui sont tout de suite venus me retrouver. Très vite, j'ai compris que nous ne serions pas d'accord sur tout. Ils voulaient choisir l'opérateur funéraire le moins cher, moi celui que je connaissais déjà. Ils ne désiraient pas de cérémonie religieuse ni d'inhumation. Ils prétendaient qu'elle aurait voulu être incinérée. Mais en fait, personne ne savait ce que Catherine souhaitait vraiment. Moi, j'aurais aimé au moins une bénédiction à l'église pour lui rendre hommage, et une inhumation. Je me suis rangé à l'opinion générale pour ne pas faire d'histoire. Au crématorium, des vidéos de Catherine ont été diffusées sur des musiques qu'elle aimait et chacun pouvait prendre la parole. Là, j'ai au moins pu dire une prière, le Notre Père. »

Dominique, 58 ans,
Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne)

INHUMATION OU CRÉMATION ?

↘ L'inhumation se fait dans le cimetière choisi, dans une concession funéraire. Si le défunt n'en possède pas, il est inhumé en terrain communal, dans un emplacement individuel. Cet emplacement est fourni gratuitement pour au moins cinq ans. Pour **une inhumation en terrain privé,** l'autorisation du préfet du département où se situe cette propriété est obligatoire.

↘ La crémation se déroule dans un crématorium, six jours au plus après le décès, sauf exceptions comme pour une inhumation. La crémation est autorisée par **le maire du lieu du décès** ou du lieu de mise en bière en cas de transport du corps.

ACHETER UN CAVEAU

↘ **La concession funéraire** est une parcelle située dans un cimetière et concédée par la municipalité à un particulier pour un temps donné afin d'inhumer ses proches. Elle peut être individuelle, collective ou familiale.

↘ **La concession cinéraire** désigne un emplacement dans un colombarium. Dans les deux cas, l'acquisition se fait auprès de la mairie.

↘ La collectivité fixe le prix de la concession. Attention, les frais d'installation d'un monument funéraire ou cinéraire restent à votre charge.

•••

son enterrement ou sa crémation ? Mais traitons déjà la première urgence : Souhaitez-vous que le corps reste à la morgue, soit transporté à votre domicile ou dans une chambre funéraire ? » Philippe réagit : « Je n'aurai pas la force de la garder à la maison. » « En chambre funéraire, ce serait bien alors, recommande Thierry. Vous et ses proches, ses amis, pourrez aller vous y recueillir 24 heures sur 24, grâce à un code d'accès. La défunte sera installée dans un salon familial et dans son cercueil ouvert. » Thierry aborde ensuite tout ce qui concerne les obsèques : le lieu de crémation ou d'inhumation, l'achat d'un caveau ou d'une urne, le choix du cercueil, le désir d'une cérémonie religieuse ou pas. Il a l'obligation de délivrer un devis gratuit détaillé. Rapidement, il prend contact avec l'hôpital pour qu'il autorise le transport du corps depuis la morgue jusqu'à la chambre funéraire. Il conseille également : « Entre le décès et l'inhumation, il peut se passer six jours, c'est la raison pour laquelle nous préconisons une belle préparation du corps. L'important est que vous gardiez une belle image de votre épouse quand vous y irez la voir. » Philippe décide de faire l'acquisition d'un caveau au cimetière de Laissac pour sa femme et lui-même. Le conseiller lui précise qu'il doit effectuer cette démarche auprès du service funéraire de la mairie.

CHOIX DU CERCUEIL

↘ La différence de coût entre les opérateurs funéraires dépend bien évidemment des prestations demandées mais aussi de la localisation géographique.

↘ Il faut compter en moyenne **2 500 à 6 600 €** pour une inhumation et 2 000 à 5 000 € pour une crémation. Les pompes funèbres se rémunèrent grâce à la vente des cercueils mais on reste libre de le choisir **en fonction de ses moyens.** Une facture modeste ne déshonore pas le défunt.

PRÉPARATION DU CORPS

↘ Deux prestations optionnelles sont proposées par les pompes funèbres :

↘ **La toilette funéraire** consiste à donner une apparence soignée au défunt afin que les proches en gardent le meilleur souvenir.

↘ **Les soins de conservation** traitent le corps en profondeur, avec des produits bactéricides. Elle se révèle parfois nécessaire en cas de transport de longue distance où lorsque le corps doit être conservé plusieurs jours après le décès à l'air libre (dans la chambre du défunt par exemple).

4 À la paroisse

PHILIPPE SOUHAITE aussi une cérémonie religieuse pour honorer Claire. En tant que conseiller funéraire, Thierry doit informer l'équipe des funérailles de la paroisse de Laissac pour qu'elle contacte Philippe et organise la cérémonie. Évelyne, 64 ans, en fait partie avec six laïcs. Elle se rend chez Philippe, avec Nathalie, le mardi soir. Simon, le fils, est présent. Autour d'un café dans la cuisine, un dialogue s'instaure sur Claire, sa vie, ses passions et ses croyances. Philippe sort un album de photos où s'affichent tous les moments forts de leur union, mariage, baptême… « C'est à travers tout cela que nous allons bâtir la célébration, explique Évelyne. Si vous désirez la présence du prêtre, nous devons convenir d'une date en fonction de ses disponibilités ; sinon, nous pouvons, Nathalie et moi-même, conduire la sépulture. » Philippe et Simon optent pour une simple bénédiction, sans eucharistie. Ils choisissent les musiques d'entrée et de sortie dans l'église. Décident des chants « Je viens à toi Seigneur », « Sur le seuil de sa maison notre Père t'attend… », des textes et de leurs lecteurs, des intentions de prières… Avec Évelyne et Nathalie, ils écrivent l'hommage qui sera dit au tout début de la cérémonie à la mémoire de Claire : son goût pour la nature et son potager, son amour pour ses petits-enfants. Nathalie précise : « Pour le rite de la lumière, on allume le cierge pascal et des lumignons autour du cercueil. Souvent, les petits-enfants s'en chargent, parce qu'ils sont signe d'espérance. »

L'ÉQUIPE DES FUNÉRAILLES

↘ **Cette équipe de laïcs,** au service de l'Église, accompagne l'entourage endeuillé après la mort d'un proche.

↘ Elle peut conduire les funérailles si le prêtre n'est pas disponible car elle est mandatée par la communauté chrétienne pour ce service. Mais elle ne se substitue pas au curé.

LA CÉLÉBRATION

↘ Dans le cas des obsèques, deux types de cérémonies catholiques sont possibles : **la bénédiction** – la plus fréquemment choisie – ou **la messe avec eucharistie,** obligatoirement célébrée par un prêtre. Le choix s'effectue avec l'équipe des funérailles selon les croyances et la pratique religieuse du défunt et de ses proches.

NON-CROYANT, NON-PRATIQUANT

↘ Les funérailles à l'église sont-elles réservées aux seuls pratiquants réguliers ? Non, bien sûr. C'est le baptême qui rassemble les chrétiens, et à partir de lui qu'on célèbre **la vie du défunt.** Tout est aussi histoire de bon sens. Si, dans ses dernières volontés, la personne refuse des funérailles chrétiennes, il n'y a pas de raison d'outrepasser sa demande. Idem si toute la famille est très éloignée de la vie religieuse.

↘ Une simple **prière** à la maison, au cimetière ou au funérarium ? Lors de **la messe dominicale** qui suit l'enterrement ? Il faut trouver le bon équilibre entre la cohérence de la vie du défunt et la proposition bienveillante de la paroisse qui célèbre ses funérailles. **D. L.**

CHOISIR LES TEXTES
Voir notre sélection page 15.

LE PRIX D'UNE MESSE
La majorité des diocèses demande un montant autour de 200 €, dans les petites villes, et jusqu'à 400 € dans les grandes villes, Ce coût peut être inclus dans le devis de l'opérateur funéraire ou réglé à part par la famille.

QUELS GESTES A L'EGLISE ?
Lors de la célébration à l'église, plusieurs gestes honorent l'histoire et le corps du défunt : rappel de son baptême par **la bénédiction** du cercueil, de sa foi par le cierge allumé, de sa grâce unique par **l'encensement.**
La célébration est parfois précédée par une **veillée de prière** (à domicile ou au funérarium) permettant d'évoquer le défunt, de prier pour lui et de soutenir ses proches.

« À LA MAISON, J'AI PU VEILLER PAPA »

« Mon père est décédé à l'hôpital, et ma mère a souhaité que son corps puisse être rapatrié à la maison jusqu'à l'enterrement. Il a été installé au salon, sur un divan. Nous avons alors convié les amis proches et les voisins à une veillée toute simple : des témoignages pour ceux qui le voulaient, quelques chants, la bénédiction du corps... Ce fut un très beau moment. Dans les deux jours qui ont suivi, enfants et petits-enfants sont venus, chacun à leur rythme, se recueillir auprès de papa. Moi qui n'avais vu qu'un seul mort jusqu'ici, dans ma petite enfance, je redoutais la présence d'un défunt à la maison. Ce fut l'inverse : un temps triste mais plein de douceur. J'ai pu parler à papa, lui toucher la main, réaliser peu à peu qu'il nous avait quittés... Cela m'a permis d'entrer dans le deuil de manière apaisée. »
Jeanne, 54 ans, Rennes (Ille-et-Vilaine)

LE JOUR DE **L'ENTERREMENT**

5 L'adieu au défunt

Les obsèques sont fixées au vendredi 28. La famille se retrouve à 10 heures au funérarium près de Rodez pour la fermeture définitive du cercueil avant la levée du corps. Philippe, Simon et sa sœur Magali se tiennent près de la dépouille. Les petits-enfants sont restés à l'extérieur car Magali, leur maman, ne souhaite pas qu'ils voient la défunte. Paul, le plus jeune d'entre eux, a dessiné un paysage de ciel étoilé. Magali le glisse à côté du corps. Claire porte le chemisier orange avec son foulard blanc noué autour du cou. À 10 h 45, l'agent funéraire ferme le cercueil. Après son chargement dans le corbillard par les porteurs des pompes funèbres, le convoi part pour l'église de Laissac, où une trentaine d'amis, de proches attendent. Thierry, le conseiller funéraire, fait office de maître de cérémonie. Évelyne récite une prière d'accueil avant l'entrée dans l'église. La célébration se déroule comme prévu : l'hommage est dit par Magali, un texte lu par Simon, un autre par l'un des petits-fils. À la fin, Thierry invite les proches à passer devant le cercueil et à se recueillir, en rang pour respecter la distanciation physique due à l'épidémie de Covid. C'est le défilé d'adieu.

EN CAS DE COVID

↘ Si une personne décède des conséquences de cette maladie ou est porteuse du virus, toute toilette mortuaire et soins de conservation sont interdits. La mise en bière est immédiate.

↘ Depuis un décret du 1er juin 2020, **les cérémonies funéraires** ne sont plus limitées à 20 personnes. En zone d'alerte, le temps convivial suivant l'enterrement (en salle polyvalente, à domicile…) peut toutefois être soumis à des restrictions d'effectifs. Les gestes barrière restent évidemment recommandés.

LEVÉE DU CORPS

↘ La levée du corps commence par la fermeture du cercueil, puis son transport depuis l'endroit où il est déposé vers **le véhicule des pompes funèbres** qui l'emmènera sur le lieu de la cérémonie ou de l'inhumation.

6 Au cimetière

TOUS SE RETROUVENT au cimetière de Laissac. Avant l'inhumation, Évelyne dit une prière. Puis chacun fait un geste en hommage à Claire en déposant une rose sur le cercueil avant la fermeture du caveau. Une plaque sera déposée le lendemain sur la pierre tombale, avec le nom, les dates de naissance et de décès de Claire. Évelyne et Nathalie quittent les lieux et laissent les proches entre eux. « Tout ne se termine pas, car la vie ne s'arrête pas à la mort », leur dit l'une des femmes en partant. « Vous êtes tous invités chez papa pour un verre de l'amitié », propose enfin Simon. Le lendemain, Philippe retourne à Rodez pour payer les Pompes funèbres. Il remercie Thierry pour les bonnes conditions de l'accompagnement, dans le calme et la sérénité. « C'était un beau moment, reconnaît le conseiller, et c'est notre métier de vous soutenir dans l'épreuve. Nous sommes en quelque sorte les artisans du passage. » ■

LE VERRE DE L'AMITIÉ
↘ Les funérailles se prolongent par un repas, un café, une collation… organisés par la famille. **Ce temps est essentiel** avant que les proches ne se séparent et peut apporter un sentiment de réconfort et d'échange sur les souvenirs que l'on a du disparu.

QUELS GESTES AU CIMETIÈRE ?
↘ Le prêtre ou les laïcs qui accompagnent les funérailles peuvent animer un temps de prière. Mais la famille peut aussi participer **en lisant un psaume** de la confiance ou un texte d'une parabole évoquant, par exemple, le bon grain jeté en terre pour porter du fruit. Quand le cercueil est mis en terre, partager **la prière du Notre Père** exprime notre foi vivante. On peut terminer ce temps **en déposant des fleurs. D. L.**

BON À SAVOIR

QUI FAIT QUOI ?

Le conseiller funéraire

Incontournable, il s'occupe de l'organisation et de l'administration des obsèques. Il établit les devis, les bons de commande, aide dans les choix et les démarches après le décès.

Le maître de cérémonie

Ce dernier est responsable du bon déroulement de la cérémonie des obsèques, il les accompagne du début à la fin et coordonne les différents intervenants, les porteurs, les chauffeurs, etc.

Le porteur

Son rôle consiste à porter le cercueil dans les lieux de la cérémonie des obsèques. Il est présent lors de la mise en bière, de la levée du corps jusqu'à l'inhumation au cimetière.

Le fossoyeur

C'est celui qui creuse les fosses au cimetière, effectue les travaux de terrassement nécessaires pour accueillir un caveau. Il est également chargé de l'ouverture et de la fermeture des caveaux. Le marbrier, lui, construit les monuments funéraires et se charge de l'entretien des sépultures.

L'agent de chambre mortuaire

Il a la charge de la toilette et de l'habillement du défunt avant la présentation du corps à la famille.

Le thanatopracteur

C'est celui qui procède aux soins dits « de conservation », retire les prothèses à piles sur les corps des défunts. Il intervient, à la demande de la famille uniquement, sur un corps pour lui donner un aspect présentable. Il travaille dans une chambre funéraire, éventuellement à l'hôpital.

LES PREMIÈRES DÉMARCHES URGENTES ET LES AUTRES

Dans les 24 heures qui suivent le décès, vous devez obtenir un certificat de décès et effectuer la déclaration en mairie. Il faut également rechercher les dernières volontés du défunt pour pouvoir les respecter. Contactez ensuite les pompes funèbres, rédigez et faites publier l'avis de décès, commandez les faire-part.

Dans la semaine qui suit, informez l'assurance- maladie, les caisses de retraite, d'allocations familiales et de retraite complémentaire, la mutuelle, l'employeur ou Pôle emploi. Prévenez également les organismes de crédit et la banque. Cette dernière, même si les comptes sont bloqués, libérera un montant sur le compte pour financer les obsèques.

Dans les six mois, choisissez un notaire, informez les impôts, les assureurs, locataires et bailleurs. Enfin, résiliez les contrats et abonnements (téléphone, journaux, etc.).

QUELLES QUESTIONS POSER AUX POMPES FUNÈBRES ?

Il est préférable, dans la mesure du possible, de ne pas se précipiter et de solliciter au moins deux opérateurs. Demandez alors pour faire votre choix : quels sont les honoraires et les démarches en fonction du lieu du décès (rapatriement du défunt à l'étranger), de la ville, de la nature de la cérémonie (inhumation, crémation) ? Quel est le premier prix d'un cercueil de base – en chêne ou destiné à la crémation, voire zingué dans le cas d'un transport à l'étranger –, avec capiton, poignées, plaque, etc. ?

Quel est le coût pour disposer d'un corbillard, de porteurs et d'un chauffeur s'il n'est pas compté dans les porteurs ? L'entreprise doit présenter une documentation générale indiquant les tarifs et les prestations, en mentionnant ce qui est obligatoire ou facultatif. Elle vous fournira un devis individuel gratuit, détaillé et chiffré, conforme à un modèle officiel et délivrera un bon de commande en cas d'acceptation du devis.

RÉDIGER ET PUBLIER L'AVIS DE DÉCÈS

L'avis nécrologique commence par citer l'ensemble de la famille du défunt, ainsi que le lien de parenté, dans l'ordre du plus proche au plus lointain. Ensuite, le nom du défunt est mentionné,

puis le lieu et la date du décès, ainsi que la date, l'heure et le lieu des funérailles. Si le corps est exposé au funérarium, l'adresse du lieu ainsi que les heures de visite sont indiquées.

ET UN ENTERREMENT ÉCOLOGIQUE ?

↘ C'est une tendance encore naissante en France. Pour cela, privilégiez un cercueil biodégradable, en carton, bambou, osier ou papier mâché. Vous pouvez également choisir un cimetière aux pratiques sans danger pour l'environnement. De même, la préparation du corps doit se faire sans les produits chimiques qui risqueraient de contaminer le sol.

CÉLÉBRER ET PRIER

↘ **Cérémonie civile :** Un guide pour organiser un hommage au défunt : *Un enterrement comme je veux,* Éd. HappyEnd. Ilife, 141 p. ; 14,90 €.

↘ **Cérémonie religieuse :** Vous trouverez de nombreuses ressources dans ces ouvrages :
– *Célébrer l'adieu*, Hors-série *Signes d'aujourd'hui,* 6,50 €
– *Dire adieu, Livret pour la célébration,* Michel Wackenheim, Éd. Bayard, 5,90 €.
– *Mots d'adieu, Paroles pour une célébration,* Sylvain Gasser, Éd. Bayard, 9,90 €. En librairie ou sur librairie-bayard.com

↘ **À télécharger gratuitement sur lepelerin.com :**
– un « Petit temps spi » pour prier au cimetière avec ses petits-enfants http://bit.ly/tempsspi
– les cahiers « La mort, et si on en parlait ? » et « Quand l'adieu n'a pu se dire », avec un guide pour célébrer à la maison, ou en paroisse, le souvenir de nos défunts. http://bit.ly/parlerdelamort http://bit.ly/direadieu

À retrouver également sur croire.la-croix.com :
– des propositions de textes sacrés et de psaumes et des fiches pratiques (onglet « Paroisses », rubrique « Funérailles »).

CHOISIR LES CHANTS

↘ Pièces instrumentales et/ou chants, vous aurez le choix avec ces deux CD spécialement conçus pour l'animation des funérailles. Musiques et Chants pour les Funérailles, Bayard Musique, 18,90 €.

L'ÉGLISE AUTORISE-T-ELLE LA CRÉMATION?

↘ Dans le monde occidental, depuis les origines du christianisme, **les corps des défunts sont déposés en terre,** dos au sol, le visage tourné vers le ciel. Une attitude qui évoque l'attente de la Résurrection qui vient « relever » chacun du sommeil de la mort pour entrer dans une vie nouvelle.

↘ **L'incinération** des corps était une pratique de l'Empire romain et les chrétiens ne l'ont pas conservée car elle peut exprimer une forme de dédain à l'égard du corps.

↘ Depuis quelques décennies, cette pratique est revenue parmi nous, pour diverses raisons (économiques, notamment). L'Église accompagne cette demande des familles, mais en proposant toujours **d'honorer le mieux possible le corps du défunt** qui n'est ni oublié ni anéanti, mais remis entre les mains de Dieu.

↘ C'est pourquoi les funérailles à l'église sont célébrées en présence du corps et jamais en présence des cendres. De la même manière, l'Église demande que les cendres soient déposées dans un espace mémoriel digne pour que chacun puisse vivre le temps du deuil.

↘ **La dispersion des cendres** n'est donc pas conseillée.

Père Dominique Lang, assomptionniste, journaliste au *Pèlerin*.

Service Catholique des Funérailles

POMPES FUNÈBRES

ACCOMPAGNER LA MORT POUR SERVIR LA VIE

Création @ Aliénor Atinault / Photo Katarzyna Bialasiewicz - Thinkstock

DEPUIS 15 ANS, LE SERVICE CATHOLIQUE DES FUNÉRAILLES MET EN ŒUVRE, POUR DES MILLIERS DE FAMILLES, UN SERVICE COMPLET DE POMPES FUNÈBRES, DANS UN ESPRIT HUMAIN ET CHRÉTIEN.
SON ACCOMPAGNEMENT, TOUT AU LONG DU PARCOURS DES FUNÉRAILLES, APPORTE RÉCONFORT ET ESPÉRANCE À CEUX QUI Y ONT RECOURS.

Nous sommes présents à Aix-en-Provence, Bordeaux, Boulogne-Billancourt, Fréjus, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Toulon, Versailles et Villefranche-sur-Saône.

www.s-c-f.org